

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DU 46 Dénomination place Claude Goasguen (16e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Claude Goasguen " à une partie de la rue de l'Abbé Gillet, dans le 16e arrondissement ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Claude Goasguen " est attribuée à une partie centrale de la rue de l'Abbé Gillet, voie publique, et bordée par la rue Jean Bologne, à Paris (16e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO